



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/05/2020

Dossier complet le :

27/05/2020

N° d'enregistrement :

2020-9784

1. Intitulé du projet

Ombrières photovoltaïques du parking du boulo-drome à Sainte Livrade sur Lot

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Trina Solar France Systems

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Borja GONZALEZ BARBA représenté par Jérôme SUDRES

RCS / SIRET

8 4 8 0 0 7 5 7 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

Société pas actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30°	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but de construire une centrale photovoltaïque en ombrière sur le parking du Boulo-drome situé dans la commune de Sainte Livrade sur Lot (47) dans la zone de Peyremail sud.

La surface des panneaux est ouverte et ne constitue pas un clos couvert. Aucune surface de plancher ne sera créée.

Il n'y a pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Construction d'ombrière photovoltaïque permettant d'allier le confort de stationnement pour les véhicules et le public ainsi que la production d'électricité à partir de l'énergie solaire.

La centrale photovoltaïque d'une puissance approximative de 1 295 kWc permettra la production de près de 1 577 MWh/an. La production de l'ensemble des ombrières équivaldra à la consommation électrique de près de 1 344 personnes, pour une quantité de CO2 évitée d'environ 527 tonnes.

La totalité de l'électricité produite par la centrale sera réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité . Aussi, cette installation peut être considérée comme d'intérêt public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier de construction se déroulera en plusieurs étapes sur une durée approximative de 3 mois.

Les différentes étapes correspondent aux 5 lots que l'on propose généralement à nos partenaires, à savoir :

- Lot 1 : Fondations

Fondations béton.

- Lot 2 : Structures et pose des panneaux

Structures de type métallique d'une hauteur de 4,2m en point bas et d'une hauteur maximale de 6,7m.

- Lot 3 : Réseaux électriques

- Lot 4 : Postes onduleurs et point de livraison.

La centrale sera raccordée au réseau public de distribution par l'intermédiaire d'une armoire qui sera accessible depuis la voie publique.

- Lot 5 : Travaux de raccordement

Le revêtement actuel du parking ne sera pas impacté par l'implantation des ombrières, de même que le taux d'imperméabilisation des sols qui restera inchangé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties nécessitant un contrôle régulier, à savoir:

- maintenance préventive (contrôles visuels des modules, thermographie, contrôle des onduleurs...)

- maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance de l'installation)

L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur la maintenance électrique de l'installation. Un contrôle visuel régulier sera également assuré sur la totalité du projet afin de vérifier la bonne tenue des installations.

Un contrat d'exploitation et de maintenance sera conclu par la société d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure nécessaire :

- Permis de construire (PC)
- Un certificat d'éligibilité afin de pouvoir candidater à l'AO CRE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la zone étudiée:	Environ 8 900 m ²
Surface couverte par les modules photovoltaïques:	Environ 6 377 m ²
Puissance installée prévue:	Environ 1 295 kWc
Production prévue:	1 577 MWh/an
Nombre d'ombrières:	9 ombrières sont prévus
Point bas des ombrières:	4,2 m
Point haut des ombrières:	6,7 m
Nombre de place de parking:	Environ 520 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles :
000 BL 52, 000 BL 94, 000 BL 13.

Peyremail- sud
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 24' 07" N Lat. 00° 36' 51" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone ZNIEFF 2 se situe à environ 5 km du projet : - COTEAUX ET VALLONS DE CASSENE, Id. 720012901. Une zone ZNIEFF 1 se situe à plus de 5,5 km du projet: - Pechs de Pastur et de Tourterelle, Id. 720020101.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Tour à Sainte Livrade sur Lot : Recensement immeubles MH (environ 1,9 km) - Eglise à Sainte Livrade sur Lot : Recensement immeubles MH (environ 2 km)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(PPRn) : - Retrait gonflement des argiles- Tassement différentiels : Approuvé le 22/01/18 - Inondation et instabilité des berges: Approuvé le 24/07/2014, révisé le 02/04/2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 directive habitat la plus proche est à plus de 4,5 km : - Site du Griffoul, confluence de l'Automne, Id. FR7200798
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classée Monument Historique : - La Tour de Sainte-Livrade-sur-Lot située à environ 1,9 km du projet - L'église de Sainte-Livrade-sur-Lot située à environ 2 km . Dans les deux cas, le projet est en dehors du périmètre de protection. Le projet n'est pas visible de ces deux sites.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques car les modules photovoltaïques reposent simplement des structures métalliques en hauteur sur le parking.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques. La construction de ces dernières n'impliquera pas, donc, de modifications notables des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai, il n'est donc pas excédentaire en matériaux. La construction d'une centrale photovoltaïque de type ombrière ne modifie en rien le revêtement actuel du parking, qui est en majorité goudronné.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun remblais n'est nécessaire, il n'est donc pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un parking existant et est et déjà imperméabilisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On ne peut signaler aucune consommation d'espaces naturels agricoles, forestiers ou maritimes car le projet se réalise sur une zone accueillant déjà le stationnement régulier de véhicules. Il s'agit donc déjà d'une zone artificialisée et anthropisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à un plan de prévention des risques d'inondation. Cependant le site est situé en dehors des zones d'aléas La commune est aussi soumise à un plan de prévention des risques mouvement de terrain, retrait et gonflement d'argil et de tassement. Ceci n'a pas d'impact sur un projet d'ombrières photovoltaïques. Les fondations seront cependant réalisées selon les préconisations de l'étude de sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune modification d'itinéraires pour les automobilistes car il n'y aura pas de modification de la route.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Aucun élément de l'installation de production d'électricité n'est source de gêne ou de désagréments acoustiques pour les utilisateurs et le personnel. Cependant durant la phase de travaux (environ 4 mois), les travaux pourront potentiellement provoquer des gênes acoustiques durant les heures de travail des jours ouvrés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner des ombrières de parking mises en place.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne peut émettre aucune vibration mécanique car les installations restent statiques tout au long de l'exploitation de la centrale.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>un éclairage en sous face des ombrières sera mis en place pour la sécurité des personnes utilisant le site. L'éclairage sera donc orienté vers le sol et n'engendrera pas de pollution lumineuse. L'éclairage sera produit au moyen de lampe LED faiblement consommatrices d'électricité et uniquement aux heures d'ouverture du garage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'émissions polluantes .</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide n'est envisagé.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet, en phase d'exploitation, ne conduit à aucune présence d'eaux résiduelles, urbaines ou industrielles, et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement en phase chantier, où les déchets seront acheminés vers les filières de traitement spécifiques.</p> <p>Pas de déchets en phase exploitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune atteinte visuelle au patrimoine culturel n'est à préciser pour cette construction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune modification des activités liées à l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La construction de ce projet d'ombrières photovoltaïques est localisé sur un parking en partie goudronné déjà existant, donc anthropisé et artificialisé. Il n'y aura pas de gênes des usagers ni d'impact paysager.

Ce projet est une vraie plus-value du site actuel de par sa fonctionnalité d'ombrières, ainsi que par son aspect environnemental. De par ces éléments, il est considéré que la réalisation d'une étude environnementale n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Toulouse

le, 25/05/2020

Signature

Pierre-Yves BOUCLIN


Annexe du CERFA N°14734*03

Sommaire

Numéro annexes	Intitulé
Annexe 2	Plan de situation
Annexe 3	Photographies
Annexe 4	Plan des abords du projet
Annexe 5	Plan zones Natura 2000 et ZNIEFF
Annexe 6	Schéma et coupe des ombrières
Annexe 7	Sites classés
Annexe 8	PPRn

Projet ombrières photovoltaïque parking du boulodrome de Sainte Livrade sur Lot

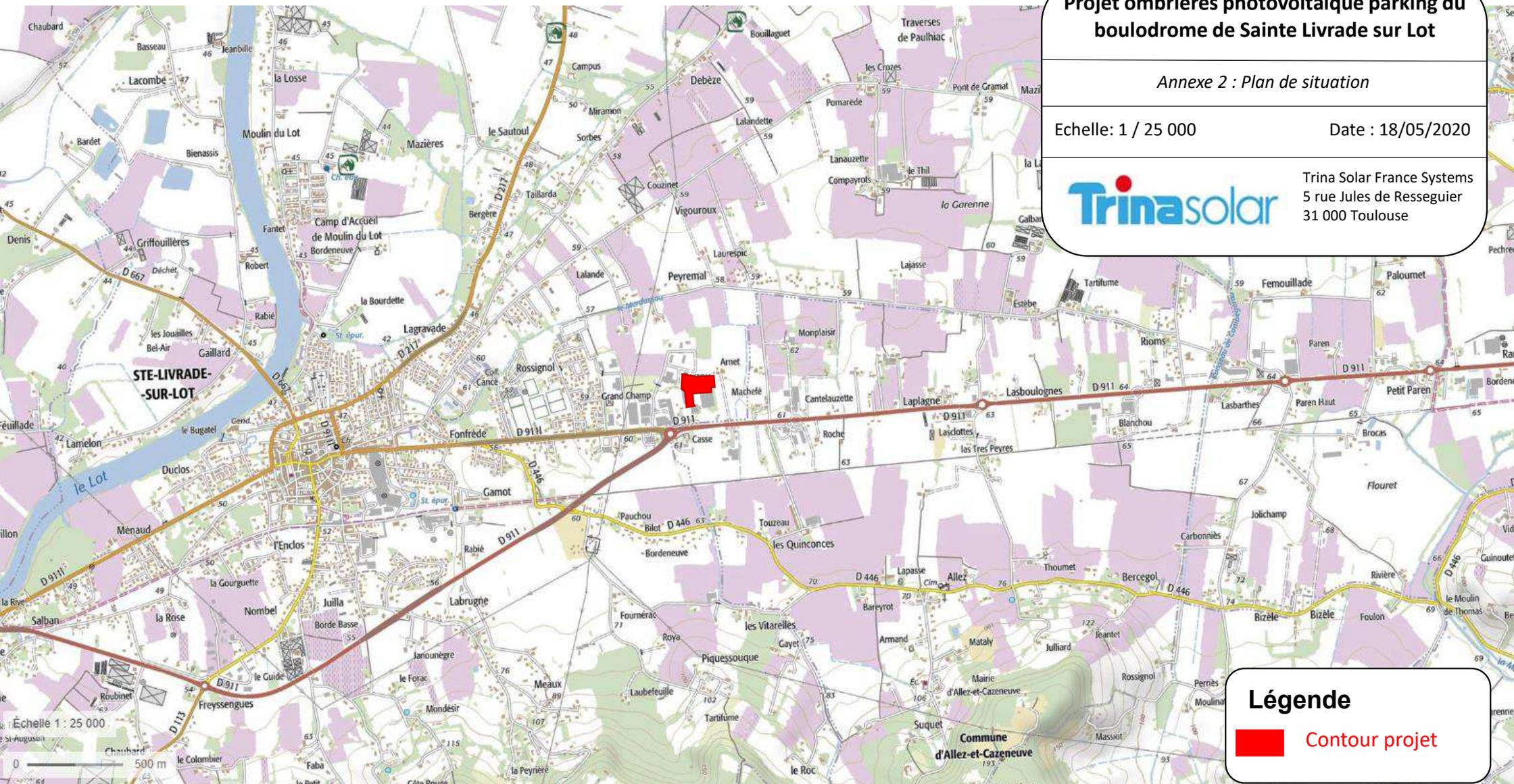
Annexe 2 : Plan de situation

Echelle: 1 / 25 000

Date : 18/05/2020



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse



Légende

 Contour projet

Photo 1 : situation du projet dans l'environnement lointain, Aout 2018

**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

Annexe 3 : Photographies



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse



Photo 2 : situation du projet dans l'environnement proche, Mai 2020



**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

Annexe 3 : Photographies



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse

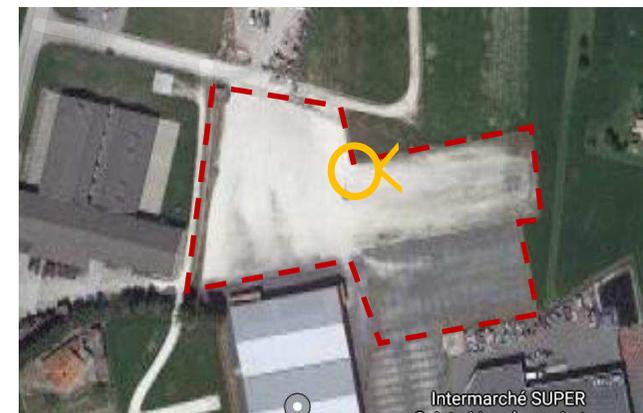


Photo 3 : situation du projet dans l'environnement proche, Mai 2020



**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

Annexe 3 : Photographies



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse



**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

Annexe 4 : Plan des abords du projet

Echelle: 1 / 5 000

Date : 20/05/2020



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse

Légende

-  Zone du projet
-  Zone commerciale et artisanale
-  Zone résidentielle
-  Zone agricole
-  Boulodrome

 Zone tampon 100m

Date de la photographie aérienne : 05/02/2020

**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

Annexe 5 : Plan zones Natura 2000 et ZNIEFF

Echelle: 1 / 70 000

Date : 20/05/2020

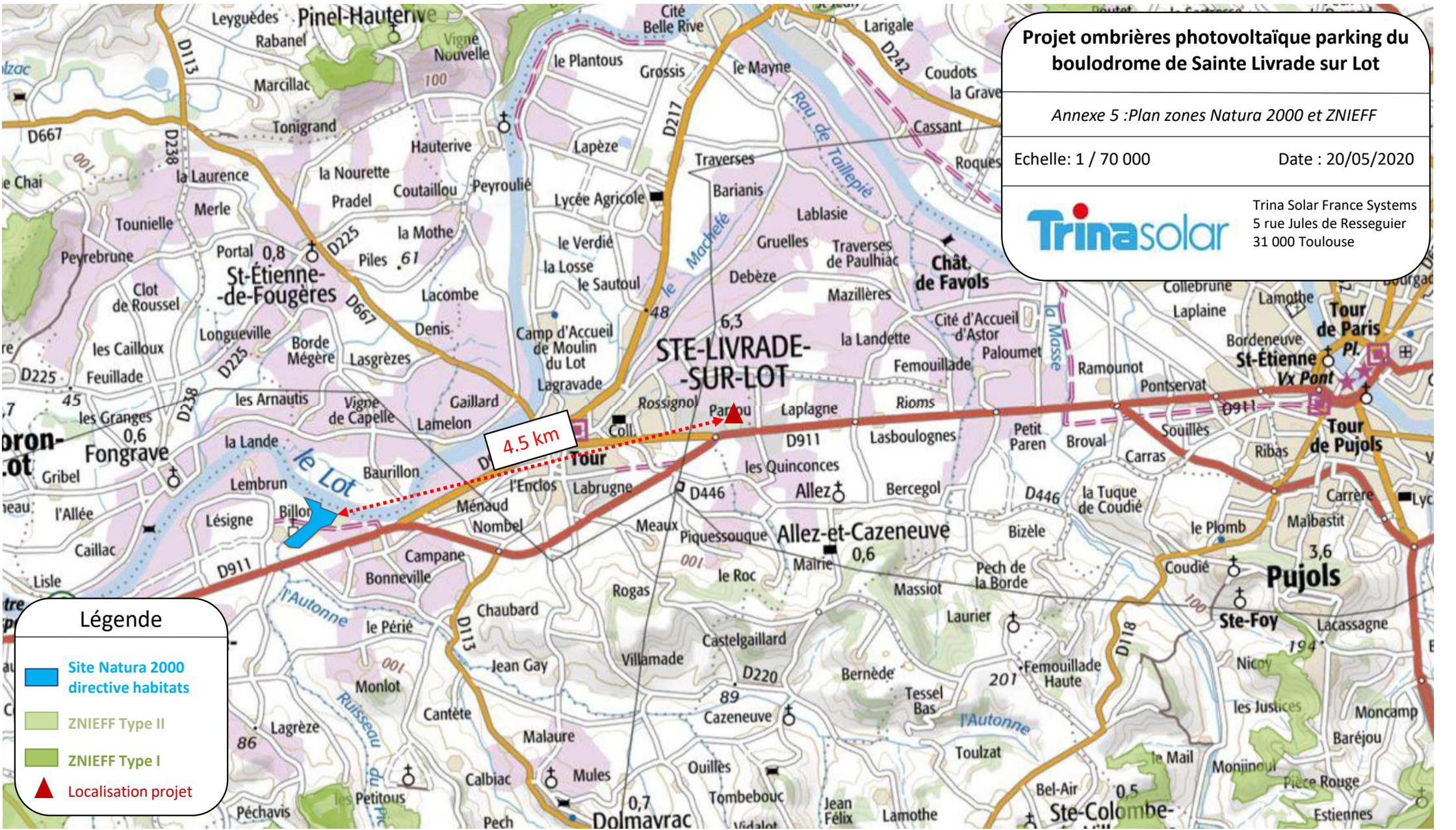


Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse

Légende

- Site Natura 2000 directive habitats
- ZNIEFF Type II
- ZNIEFF Type I
- Localisation projet

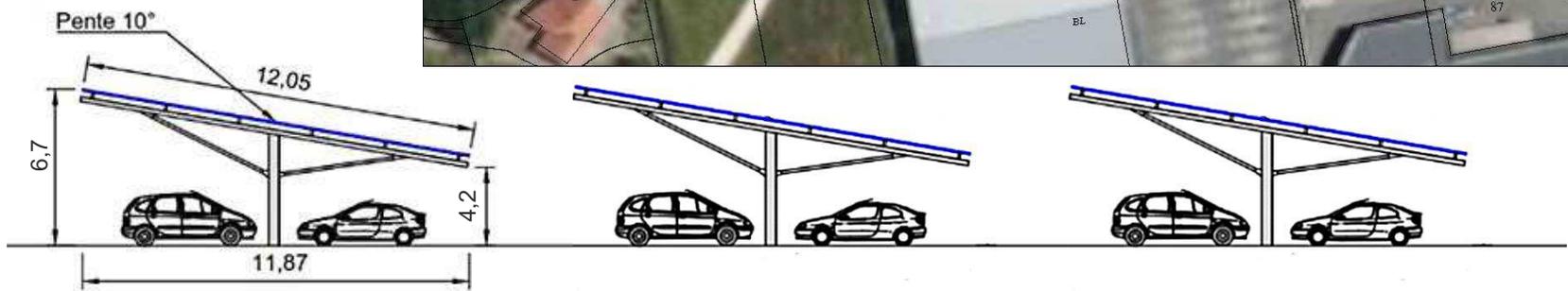
4.5 km



Annexe 6 :
Schéma et coupe des ombrières



Coupe A-A



PROFIL ALTIMÉTRIQUE



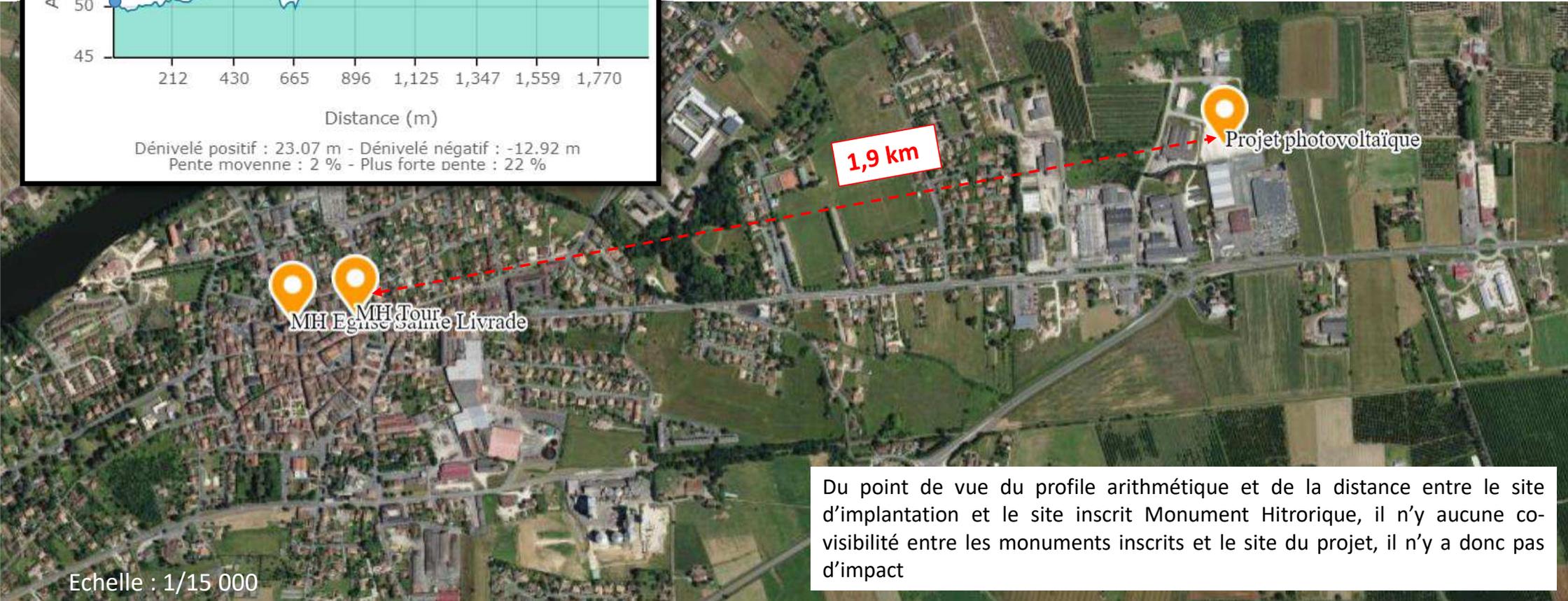
Dénivelé positif : 23.07 m - Dénivelé négatif : -12.92 m
Pente moyenne : 2 % - Plus forte pente : 22 %

Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot

Annexe 7 : Sites classés

Trinasolar

Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse



Echelle : 1/15 000

Du point de vue du profile arithmétique et de la distance entre le site d'implantation et le site inscrit Monument Hitrorique, il n'y aucune co-visibilité entre les monuments inscrits et le site du projet, il n'y a donc pas d'impact

**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

Annexe 8 : PPRn- Risque Inondation



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse

Légende

-  Zone du projet
-  Prescription hors zone d'aléa
-  Prescription
-  Interdiction
-  Interdiction stricte



**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

Annexe 8 : PPRn-Retrait et gonflement d'argile



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse

Légende

-  Zone du projet
-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible



**Projet ombrières photovoltaïque parking du
boulodrome de Sainte Livrade sur Lot**

*Annexe 8 : PPRn- Mouvement de terrain_Tassement
différentiel -*



Trina Solar France Systems
5 rue Jules de Resseguier
31 000 Toulouse

Légende

-  Zone du projet
-  Commune concernée par un
PPRN Risque Mouvement de terrain -
Tassements différentiels (Argile) prescrit
-  Commune concernée par un
PPRN Risque Mouvement de terrain -
Tassements différentiels (Argile) approuvé

